

a La sécurité sociale

Objectifs

- Comprendre le fonctionnement global de la sécurité sociale.
- Identifier et comprendre ce que sont le FOREM, l'ONEm et le CPAS.

Matériel

Enveloppes : une grande (sécurité sociale), 3 moyennes (État, employeurs, travailleurs), 7 petites (INAMI, ONEM, ONP, ONAF, FMP, FAT, ONVA).

4 cartes de Belgique (A3 plastifié) : niveaux fédéral, régional, provincial, communal

1 fiche de paie (A3 plastifié)

La fiche info à distribuer (pp. 2-3-4 ci-après)

Déroulement

Brainstorming (à adapter selon le niveau de français) :

- Demander aux participant(e)s s'ils connaissent des institutions sociales et prendre note des propositions au tableau.
- Souligner avec le groupe : **bleu** pour le secteur public, **rouge** pour le secteur privé, **vert** pour le secteur non-marchand.
- Echanger sur le fonctionnement de ces secteurs et demander comment ça se passe dans les pays d'origine.
- Demander aux participant(e)s ce qu'ils savent de la création de la sécurité sociale et des institutions du secteur public. Comparer avec les pays d'origine.
- Evoquer une dimension historique : lien avec les guerres (le processus n'est pas anodin pour les dictatures qui craignent toute volonté de changement social) + lien avec l'idéologie (conception de la solidarité, de l'ordre public...).

Le principe de la sécurité sociale

- Illustrer le principe à l'aide des enveloppes.
- Au fur et à mesure de l'explication, détailler ce qu'est l'ONEm. Ensuite, expliquer le Forem (la distinction avec l'ONEm) et le CPAS, qui auront sûrement été cités lors du brainstorming.
- Faire le lien avec les cartes de la Belgique lors de l'explication des institutions.
- Distribuer la fiche info ci-dessous.

La sécurité sociale

Avant 1900, quand une personne

- perd son travail,
- ne peut plus travailler (trop âgée),
- est blessée,
- a une maladie due à son travail,
- a des difficultés pour nourrir sa famille,
- tombe malade,

elle **ne peut compter que sur sa famille** et sur la bonne volonté pour lui venir en aide. La sécurité sociale n'existe pas : les personnes s'entraident comme elles peuvent.

Progressivement, les ouvriers s'organisent et créent des caisses de secours.

Au début du 20^e siècle, ces caisses deviennent des fédérations de mutuelles et bénéficient de subventions de l'État. Dans l'entre-deux guerres, l'État intervient de manière de plus en plus importante.

A la fin de la guerre 1940-45, un système de sécurité sociale est créé : le **principe d'entraide** devient **un droit** pour tous. Il devient aussi un devoir de cotisation par tous .

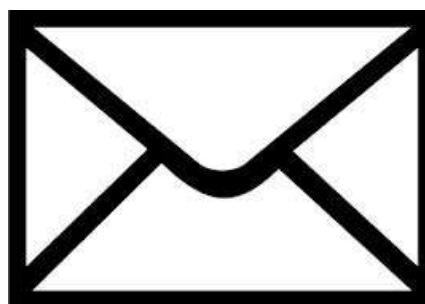
L'argent que le travailleur met dans l'enveloppe est directement pris de son salaire (environ 13 %). L'employeur met 38%.

La sécurité sociale est donc un droit, basé sur la solidarité, l'entraide de tous. Concrètement, c'est une **grosse enveloppe**, dans laquelle l'État, les employeurs et les travailleurs mettent de l'argent.

ÉTAT FÉDÉRAL

EMPLOYEURS

TRAVAILLEURS



INAMI - institut national d'assurance maladie invalidité

ONEM - office national de l'emploi

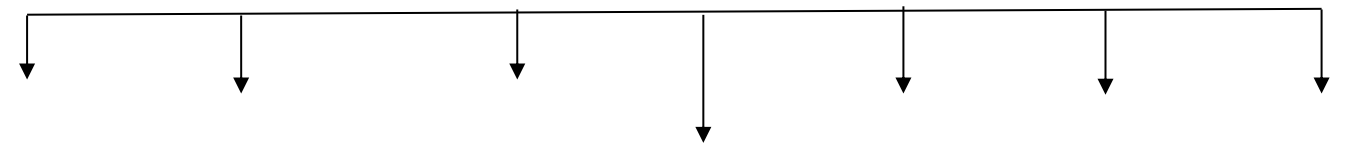
ONP - office national des pensions

ONAF - office national des allocations familiales

FMP - fonds des maladies professionnelles

FAT - fonds des accidents du travail

ONVA - office national des vacances annuelles



INAMI

ONEM

ONAF

ONP

FMP

FAT

ONVA

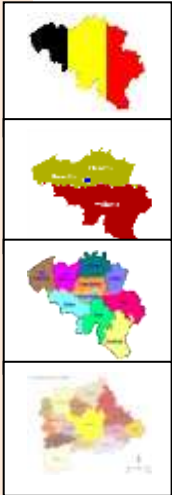


Mutuelles

Syndicats/CAPAC



Sous la loupe



Fédéral = pour toutes les personnes qui vivent en Belgique

Régional = pour toutes les personnes qui vivent dans la région. Il existe au total 3 régions : la Wallonie, la Flandre et Bruxelles

Provincial = pour toutes les personnes qui vivent dans la Province. Il existe 10 provinces en Belgique, dont la province de Namur.

Communal = pour toutes les personnes qui vivent dans la commune. Il existe 589 communes en Belgique.

ONEm Office National de l'Emploi

L'ONEm est l'**organisme fédéral** de l'emploi. *L'ONEm s'occupe de* l'assurance chômage (enveloppe « allocation de chômage », contrôle et réinsertion des chômeurs) et de certaines aides à l'emploi (avantages donnés aux employeurs pour qu'ils engagent des personnes éloignées de l'emploi : jeunes, âgés, chômeurs,...).

FOREM Formation Emploi

Le Forem est l'**organisme régional** de l'emploi en Wallonie. (Actiris à Bruxelles, VDAB en Flandre). *Le Forem s'occupe de* l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leurs démarches de recherche d'emploi, de formations, ...

CPAS Centre Public d'Action Sociale

Le CPAS est un organisme fédéral géré par la commune (1 CPAS par commune). C'est **un droit, établi selon des critères définis**. *Le CPAS vérifie que les conditions sont remplies pour recevoir* une aide sociale, psychologique, matérielle ou médicale.

Comment ?

- Par une aide financière et/ou matérielle.
- En aidant à la recherche d'une formation ou d'un emploi,.
- Par une aide à domicile.

FICHE DE PAIE

DONNEES PERSONNELLES

CELIBATAIRE

N. REGISTRE NATIONAL :

PERSONNES A CHARGE

Conj.

Enf.

Autres

VALIDES

HANDICAPES

DONNES SALARIALES

SOU MIS A L'ONSS

SOU MIS AU PRECOMPTE PROFESSIONNEL

CODE	DESCRIPTION	JOURS	HEURES	SAL. HOR.	%	RESULTAT
0010	JOUR DE TRAVAIL EFFECTIF	17	130,00	8,6800		1.128,40
0100	SAL HEBD GAR MALADIE 1E SEM	4	32,00	8,6800		277,76
0350	JOUR FERIE	1	8,00	8,6800		69,44
1550	HEURES SUPPLEMENTAIRES		22,00	8,6800	150,00	286,44
		23	190,00			1.762,04

DECOMPTE DU SALAIRE

1010	1.128,40 SALAIRE POUR LES JOURS DE TRAVAIL EFFECTIF
1100	277,76 SALAIRE HEBDOMADAIRE GARANTI MALADIE (1E SEMAINE)
1350	69,44 SALAIRE POUR JOUR FERIE
1500	462,50 SALAIRE POUR HEURES DE DEPLACEMENT
1550	286,44 SALAIRE POUR HEURES SUPPLEMENTAIRES

2.224,54 MONTANT BRUT

2500 **604,75** COTISATION DE SECURITE SOCIALE (ONSS)

1.619,79 IMPOSABLE

3500 **453,55** PRECOMPTE SUR LE SALAIRE NORMAL

3010 26,50 ABONNEMENT SOCIAL

3101 54,79 FRAIS FORFAIT. REMBOURSES PROPRES A L'EMPLOYEUR

3650 **50,81** COTISATION SPECIALE POUR LA SECURITE SOCIALE

1196,72 MONTANT NET

MONTANT NET

1.196,72 VERSE AU COMPTE

